

BN du 1^{er} juillet 2010 - Texte action

POUR D'AUTRES CHOIX DE SOCIÉTÉ

La très forte mobilisation le 24 juin autour de la question des retraites est une réussite syndicale : près de 2 millions de manifestant-e-s sont descendu-e-s dans les rues de France pour dire au gouvernement leur désapprobation quant à l'allongement du temps de travail. Après la réforme Fillon de 2003, déjà inique et fortement contestée, le gouvernement cherche à imposer à nouveau une réforme injuste. Le chômage touche déjà plus de 4,5 millions de français, et notamment les jeunes et les seniors : le gouvernement a été incapable de résoudre ce problème de fond. Il entend allonger la durée du temps de travail en portant le nombre

taux plein. Le report à 62 ans de l'âge de départ légal à la retraite (par tranches de 4 mois à partir du 1^{er} juillet 2011, suivant l'année de naissance), le recul à 67 ans de l'âge de départ sans décote, l'augmentation du taux de cotisation de 7,85% à 10,55 %, la suppression du départ anticipé pour les parents de 3 enfants etc., constituent un véritable plan d'austérité sans précédent.

Loin des préoccupations des français, les gestionnaires et managers du ministère mettent en œuvre des mesures scandaleuses, lesquelles, dans le passé, ont déjà fait régresser la France au 14^{ème} rang (sur 18) selon le classement de l'OCDE, pour l'éducation. Les femmes ont été les premières concernées en 2003 par l'inique réforme Fillon, et les écarts de pension avec les hommes ont explosé : les femmes touchent en moyenne 40% de moins que les hommes. Les femmes qui interrompent leur carrière ou qui travaillent à temps partiel paieront une nouvelle fois la note la plus lourde. Par ailleurs, les nouvelles mesures que préconise le gouvernement suppriment pour les fonctionnaires, mères de 3 enfants, la possibilité de partir en retraite après 15 ans de service.

Cette réforme injuste intervient dans un contexte où l'actualité rattrape les

membres du gouvernement : les scandales en tout genre (cumul retraite-indemnités, abus de logements de fonction, détournement de l'argent public pour les frais personnels, népotisme, etc.) détonnent. L'exécutif diffuse l'image d'une oligarchie qui profite de passe-droits en tout genre et décrédibilise la classe politique en général. Cela montre des femmes et des hommes politiques bien loin des préoccupations d'une population qui sera saignée pour financer des choix politiques douteux, tels ceux de la loi TEPA (bouclier fiscal, heures supplémentaires défiscalisées, etc.) et qui grèvent le budget de l'Etat de 15 milliards par an !

Les diversions médiatiques, et notamment le feuilleton de l'équipe de France, ne peuvent faire oublier que globalement, la politique de casse programmée des services publics est un élément du quotidien, notamment dans l'éducation.

En ce qui concerne les salaires, le gouvernement a été obligé d'honorer ses engagements de revalorisation du point d'indice, de 0,5% au 1^{er} juillet 2010. Cela ne compense pas la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation. De surcroît, il amplifie cette perte avec l'annonce pour 2011 du gel des salaires des fonctionnaires.

SOMMAIRE du SNUEP Infos 144

- BN du 1er juillet 2010 - POUR D'AUTRES CHOIX DE SOCIÉTÉ P. 1-3
- Le pré-recrutement : nouvelle mesure pour relancer l'apprentissage ! - D'ÉTATS GÉNÉRAUX EN CONFÉRENCES ou comment faire semblant de consulter les « supposés » partenaires sociaux ?
Aujourd'hui : les rythmes scolaires P. 4
- Lettre ouverte à Valérie Pécresse et à Luc Chatel P. 5
- Contre les choix gouvernementaux : défendre un service public d'éducation pour la réussite de tous ! P. 6
- RETRAITES : Le gouvernement doit renoncer à son projet ! - Négociations salariales du 25 juin 2010 P. 7
- De bonnes raisons de se syndiquer au SNUEP-FSU P. 8
- Bulletin d'adhésion pour l'année 2010/2011 P. 9
- PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RENOUVELABLE DE COTISATION P. 10

d'années travaillées à 41,5 ans en 2020 pour obtenir une retraite à



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Les annonces faites récemment dans le cadre de la préparation du prochain budget laisse augurer que le gouvernement veut supprimer 16 000 postes supplémentaires dans l'Éducation Nationale au budget 2011, après en avoir déjà supprimé 13 500 au budget 2010, 11 200 à celui de 2009, 8 700 à celui de 2008, soit près de 70000 depuis 2002. Or, ces suppressions massives de postes représenteraient l'équivalent de 500 millions d'euros que l'Etat n'investira pas dans l'éducation : les 3 milliards d'€ consacrés à la baisse de la TVA dans la restauration apparaissent dès lors comme une décision totalement scandaleuse au vu de l'impact économique négligeable que cela a pu avoir en termes d'emploi... De plus, la réforme de la Taxe Professionnelle est aussi un très beau cadeau fait aux entreprises, puisque cela correspond à un allègement réel de 6,6 milliards. Pour les lycées professionnels, cette année, 1 700 postes de PLP ont été supprimés sur un total de 62 000, parmi lesquels de nombreux postes de TZR.

L'Etat fait des économies sur l'éducation des jeunes sous statut scolaire, ce qui se traduit dans les LP par :

- la réforme du bac pro 3 ans et des IUFM pour le second degré qui sont les outils de cette politique,
- l'aggravation des conditions de travail, notamment par un accroissement du nombre d'élèves par classe, rappelons que la moyenne par classe au lycée est déjà de 35 élèves,
- un accroissement de l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel public à temps plein (qui va contribuer à ghettoïser encore plus les LP),

- réduction des personnels administratifs et des surveillants pendant que la violence dans l'école augmente, alors que l'administration dans les établissements est exsangue,

- la rationalisation de la carte des formations dans la voie professionnelle : c'est le développement de la concurrence entre les différentes voies de qualification (scolaire, apprentissage, contrat de professionnalisation, stage région) avec à la clef une diminution de l'offre de formation en lycée professionnel.

Toutes ces préconisations se font, de surcroît, dans un contexte de rebond démographique, sans mesurer toutes les conséquences du mini baby-boom des années 2000.

De telles décisions sont donc prises en dépit du bon sens et sont inacceptables pour tou-te-s. Le ministère rétorque que l'augmentation de quelques élèves par classe n'a pas d'effet manifeste sur les résultats de la classe. C'est un mensonge : en 2006, deux chercheurs mandatés par le ministère ont montré... que l'allègement (même d'un seul élève) de l'effectif d'une classe améliorerait de manière notable la moyenne des enfants, notamment en mathématiques.

La rentrée 2010 s'annonce sous des auspices bien noirs

Le ministère a renoncé à la formation des enseignants : aujourd'hui, les professeurs et les CPE ont tous reçu une formation professionnelle en plus de leur formation disciplinaire. La première année, ils effectuaient 8 heures devant élèves, le reste étant consacré à apprendre à faire

classe. Dès le mois de septembre, les professeurs et CPE débutants effectueront pour la plupart leur année de stage à 18 heures en responsabilité devant élèves sans aucune formation au métier d'enseignant, et seront contraints de se former sur leur temps personnel. Faute d'une formation solide, le début de carrière sera professionnellement et psychologiquement extrêmement difficile pour tout le monde.

Avec la réforme du lycée, les choix locaux en matière de ventilation des heures introduisent des disparités monstrueuses d'un territoire à l'autre. **C'est la même logique que celle déjà introduite avec la réforme du bac pro trois ans :** les équipes pédagogiques sont amenées à faire des choix qui distordent la continuité territoriale. L'éducation a commencé à perdre son caractère national. De même, d'une académie à l'autre, cette réforme calamiteuse voit des élèves privés du minimum horaire hebdomadaire légal défini par décret parce que les rectorats préfèrent réaliser des économies à tout prix.

Dans les Lycées Professionnels, le ministère a donc fait le choix de donner moins à des élèves qui ont le plus besoin de l'école. La relance du lycée des métiers introduit la concurrence avec l'apprentissage et maintenant aussi les contrats de professionnalisation. La réforme du bac pro introduit une évaluation quasi-intégrale en CCF pour l'obtention du diplôme qui perd ainsi son caractère national. L'épreuve de contrôle définie tardivement au BO du 6 mai vient couronner le tout pour dévaloriser un diplôme qui n'en avait vraiment pas besoin. Le SNUEP-FSU rappelle qu'il a déposé un préavis de grève pour couvrir les collègues



Toute l'info sur www.snupep.com
 Vous pouvez nous écrire à snupepnat@snupep.com
 ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
 ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n° 144

qui ne souhaitent pas être associés à la mascarade d'oraux tronqués par des disciplines imposées et par des coefficients surdéfinis.

Dans l'immédiat, le SNUEP-FSU invite tou-te-s les collègues à participer durant les vacances d'été aux initiatives intersyndicales aux niveaux national et local : la première étape sera le 13 juillet, jour du Conseil des ministres qui adoptera le projet de loi.

Faut-il rappeler que l'avenir d'un

pays est aussi lié au niveau de son système éducatif ?

Le SNUEP-FSU appelle tous les personnels de lycée professionnel, des sections d'enseignement professionnel, de SEGPA et d'EREA à se réunir en heure d'information syndicale dès la pré-rentrée, le 1^{er} septembre, pour préparer les journées d'actions :

- DU 6 SEPTEMBRE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

- DU 7 SEPTEMBRE, JOURNÉE DE MOBILISATION INTERPROFESSIONNELLE SUR LES RETRAITES : le SNUEP-FSU appelle à participer massivement à la journée de grève et de manifestation sur les retraites du 7 septembre. Le SNUEP-FSU appelle l'ensemble de personnels à réaliser le front le plus unitaire possible, pour peser sur les choix du gouvernement, pour faire entendre la voix des personnels.

Le SNUEP-FSU affirme que d'autres choix de société sont possibles.

L'éducation est un investissement pour l'avenir et non une charge pour la nation.

ZOOM SUR LE DISPOSITIF CLAIR

Les rectorats et le ministère ont organisé une véritable omerta sur les établissements qui sont labélisés « CLAIR » (*Collège et Lycée pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite*), et refuse de communiquer malgré la demande des syndicats de la FSU au mépris des personnels travaillant dans ces établissements.

Les personnels et les parents apprennent au détour d'une phrase qu'ils sont dans le dispositif CLAIR ! Aucune consultation, aucune réunion du Conseil d'Administration (CA), aucun critère n'est donné, nous sommes tout à fait dans « le fait du prince ».

Rien n'est clair dans cette affaire....

Le SNUEP-FSU dénonce ce dispositif où la encore les personnels sont confrontés au « fait du prince » : le chef d'établissement recrute ses enseignant-e-s et CPE mais aussi a droit à une organisation dérogatoire des enseignements sur les programmes, les heures... Tout cela à moyens constants ! Il est aussi créé dans ces établissements-là un « préfet des

études », qui ressemble furieusement au « surgé » des années soixante dix et fait référence à celui qui, dans certains collèges religieux, a pour fonction d'exercer une surveillance générale sur les études et la conduite des élèves.

Comment croire réellement que ce dispositif – qu'on veut étendre en 2011 – permette aux élèves d'aller jusqu'au bac dans l'enseignement professionnel ?

C'est surtout un moyen de faire éclater les règles nationales et de contourner les partenaires dont bien sûr les syndicats représentatifs. Localement quelle valeur peut alors avoir le CA qui n'est plus consulté et à qui on a déjà enlevé des prérogatives avec les conseils pédagogiques ?

C'est penser a priori que les hiérarchies locales sont plus compétentes que le niveau rectoral ou ministériel. Aucune étude ne le démontre. Nous avons alors tous les risques de l'arbitraire le plus grand, surtout sur des petites unités, et la mise en place de coteries.

C'est vouloir casser à plus long terme les diplômes nationaux avec des

établissements complètement dérégulés qui feront des enseignements localement à la carte et qui en viendront à demander des diplômes « maison » pour suivre le rythme de leurs élèves.

C'est vouloir préparer un lycée à deux vitesses.

Si on reconnaît que le LP est plus difficile que les autres lycées, il faut alors réellement lui donner des moyens de fonctionner (personnels, DHG, effectifs réduits...), permettre aux personnels de « remotiver » les élèves, leur redonner le goût de l'étude mais aussi donner des moyens matériels et financiers aux élèves pour être en condition d'apprendre.

Il ne suffit pas d'incantations qui disent « *il faut valoriser l'enseignement professionnel* », le SNUEP-FSU veut des actes.

Le SNUEP-FSU demande, comme il le fait régulièrement, des moyens pour un enseignement professionnel valorisé qui donne une vraie chance aux élèves des milieux populaires d'aller jusqu'au bac.



Communiqués du SNUEP-FSU - 21 juin 2010

Le pré-recrutement : nouvelle mesure pour relancer l'apprentissage !

À l'occasion d'une manifestation de la CGPME, le président de la République a annoncé sa volonté que s'ouvre une négociation sur « un dispositif de pré-recrutement », qui concernerait les jeunes de moins de 26 ans s'engageant dans la formation par apprentissage. Il renouvelle sa demande de septembre 2009 qui était de mettre en place une convention permettant aux jeunes de voir leurs études financées contre un engagement d'assiduité et en cas de réussite d'être embauché pour une durée limitée dans l'entreprise.

Depuis quelques années, le gouvernement ne ménage pas ses efforts pour relancer l'apprentissage, du plan Borloo au livre vert de Hirsch.

L'objectif affiché par le président dernièrement est de développer l'apprentissage en portant de 600 000 à « 800 000 en 2015 » le nombre de contrat de formation en alternance. Ces annonces ne sont pas sans inquiéter, surtout lorsque cela concerne la formation des jeunes à des niveaux de formation V et IV (CAP, BEP et bac pro). De fait, l'apprentissage menace directement la formation professionnelle initiale sous statut scolaire.

En effet, le choix politique de privilégier l'apprentissage au détriment de la formation en lycée professionnel répond au seul objectif de faire réaliser de substantielles économies budgétaires au ministère de l'Éducation Nationale en transférant la compétence et les charges, de la formation professionnelle aux entreprises et aux conseils régionaux.

L'actuelle politique favorisant l'apprentissage est en contradiction avec les valeurs que le SNUEP-FSU défend au quotidien : la formation professionnelle initiale doit d'abord former de futur-es adultes capables d'exercer leur esprit critique avec la promesse d'hommes et de femmes libres. C'est pour cela que le

SNUEP-FSU revendique une solide culture technologique et générale et à ce titre une égalité de traitement pour tous les bacs avec par exemple l'enseignement de la philo en lycée professionnel. La formation professionnelle initiale publique ne doit pas céder à la pression du marché et du système capitaliste qui préconisent une insertion immédiate, ce qui ne permet pas aux jeunes d'obtenir une insertion durable avec des diplômes nationaux reconnus sur le marché du travail.

L'enseignement technique, qui en son temps fut institué pour soustraire l'apprenti à l'exploitation patronale, perdrait donc sa finalité première sous la pression des restrictions budgétaires commandée par une logique marchande libérale.

Dans un contexte de crise et de chômage, insertion et emploi durable sont devenus un véritable enjeu pour les jeunes issus des classes paupérisées. À aucun moment les CFA ne permettent d'apporter une solution miracle !

Le SNUEP-FSU dénonce l'abandon aux intérêts de l'économie marchande néolibérale la formation professionnelle initiale publique. À l'heure où le gouvernement dégrade les conditions de fonctionnement du service public, et notamment dans les lycées professionnels, il propose de sous-traiter la formation initiale des jeunes aux entreprises par le biais du développement des contrats d'alternance.

Le SNUEP-FSU exige que soient rendus aux établissements de la voie professionnelle initiale publique les moyens supprimés depuis 2002, afin qu'ils puissent remplir pleinement leurs missions de service public auprès de tous les jeunes.

D'ÉTATS GÉNÉRAUX EN CONFÉRENCES

*Ou comment faire semblant de consulter les « supposés » partenaires sociaux ?
Aujourd'hui : les rythmes scolaires*

Une mascarade

Le ministre ouvre une conférence nationale sur les rythmes scolaires et comme d'habitude on nous annonce que rien n'est joué d'avance ! Au vu de ce qui se passe depuis 2 ans, le SNUEP-FSU est plus que sceptique ! Les Etats généraux sur la sécurité à l'école, dernier prétendu débat en date, n'ont été qu'une mascarade organisée où le ministre lui-même n'était pas à une incohérence près.

Pour parfaire la mascarade, le ministre a nommé 27 personnes pour poursuivre son « étude », en excluant des discussions les principales personnes concernées : les jeunes, les parents et les personnels.

Pour le SNUEP-FSU, les rythmes scolaires actuellement calés sur le tourisme donc sans rapport avec les rythmes biologiques des enfants, sont certes problématiques mais ils ne peuvent en aucune façon être invoqués dans les débats comme « la » cause majeure des difficultés scolaires des élèves. Dans un contexte de réduction drastique d'emplois et d'économies budgétaires menées par le gouvernement, ce débat n'est qu'un dérivatif pour masquer les vrais problèmes jamais évoqués par ce gouvernement !

Aucune étude sérieuse mais des slogans assésés

Le ministère veut nous faire croire que « moins d'école » serait mieux pour tous : à coup sûr, les classes les plus défavorisées qui ont le plus besoin d'école seront encore lésées. Autre argument : consacrer l'après midi au sport ? Toutes les études scientifiques et les professionnels en démentent l'intérêt.

Et bien sûr l'idée qui ressort régulièrement des cartons : étaler les cours sur plus de semaines et annoncer que les enseignant-e-s auront moins de vacances au nom d'une meilleure prise en charge de la difficulté scolaire ! Si tel était le cas pourquoi cette prétendue recette simpliste n'aurait pas été appliquée avant et ailleurs ?

Slogans et démagogie font bon ménage.

Pour le SNUEP-FSU c'est le « mieux d'école » que nous voulons et cela doit être mis en place avec de véritables moyens tout particulièrement pour les élèves de l'enseignement professionnel public.

Pour le SNUEP-FSU ce n'est pas un moindre volume horaire qu'il faut mais des contenus disciplinaires exigeants, une véritable formation pédagogique pour les enseignant-e-s, et des effectifs allégés par classe.

Enseigner est un métier qui s'apprend.

Le SNUEP-FSU exige que les syndicats représentatifs soient associés au débat.



Toute l'info sur www.snupep.com
Vous pouvez nous écrire à snupepnat@snupep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n° 144

Lettre ouverte à Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et à Luc Chatel, Ministre de l'Éducation Nationale

Paris, le 22 juin 2010

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Nous tenons à attirer votre attention sur la situation injuste dans laquelle sont placés les étudiants titulaires du seul diplôme de Licence qui ont déjà passé un concours de recrutement d'enseignants, qui ont échoué et qui risquent de ne pas pouvoir le tenter à nouveau.

Conséquence de votre réforme dite de « mastérisation », à la rentrée 2010, ces étudiants ne peuvent repasser le concours qu'à la condition d'avoir un Master2, un titre équivalent ou d'être inscrit en Master2. Or, nombre d'entre eux n'ont qu'une licence puisque c'était le diplôme requis jusqu'à présent, ou des équivalences d'Unité d'Enseignement de Master1. Ces étudiants risquent – alors qu'ils ont déjà passé le concours – de ne pouvoir le tenter à nouveau, parce que les règles du jeu ont changé brutalement. C'est totalement injuste. Ces étudiants – qui pour beaucoup ont fait des études pour devenir enseignants – n'ont pas à faire les frais d'une réforme que tous les acteurs contestent depuis maintenant 2 ans.

Sans être exhaustifs, citons différents cas.

Pour les étudiants n'ayant pas le Master1 mais ayant préparé le concours à l'IUFM ou dans une autre composante (UFR) cette année, leur première année d'IUFM (PLC1 et PE1) peut être validée ou donner des équivalences puisque le gouvernement a considéré cette année comme une année transitoire (circulaire Hetzel du 14 mai 2009 n°2009-0108).

Cependant, le problème de la sélection pour entrer en Master2 fait qu'aucun étudiant ne sait encore s'il pourra y être inscrit. En effet, les universités fixent des capacités d'accueil en fonction de la politique adoptée par leur Conseil d'Administration et des moyens dont elles disposent. Les étudiants, qui ne connaissent ni ces capacités d'accueil ni les critères qui les régissent, ne peuvent anticiper sur leur choix d'inscription.

De plus, cette inscription en Master2 risque d'être impossible pour de nombreux candidats, notamment pour ceux qui préparent les concours de certaines disciplines pour devenir professeur de lycée professionnel, CAPET ou de l'enseignement agricole ou pour les disciplines à petits effectifs (philosophie, certaines langues vivantes, ...) car beaucoup de Masters propres à la préparation de ces concours n'existeront pas en septembre prochain.

Pour les étudiants qui ont déjà été inscrits à l'IUFM ou dans une UFR sans l'être cette année, et qui sont titulaires uniquement d'une licence, la seule solution est de demander une « validation d'acquis d'études supérieures » pour pouvoir entrer en Master2 (dont le coût peut varier fortement d'une université à l'autre), mais là encore sans la moindre assurance d'être acceptés.

Récemment, une étudiante s'est adressée à la FSU : *L'année dernière j'étais à l'IUFM et j'ai été admissible au concours. Cette année je n'ai pu redoubler car le centre de formation qui m'a été proposé était trop éloigné de chez moi et je me suis inscrite au CNED. Je ne suis pas admissible au concours 2010 et je souhaiterais savoir s'il y a une possibilité d'intégrer le Master2 à la rentrée et quelles en sont les modalités ?*

Pour les candidats qui n'ont jamais été inscrits à l'IUFM ou en Master dans une UFR, la validation de leur acquis risque d'être encore plus difficile. Il ne restera plus que la solution de s'inscrire en Master1 et recommencer un cycle complet de Master ! Là aussi, c'est très injuste.

Exemple : *Je suis titulaire de deux Licences différentes. Je n'ai pu entrer à l'IUFM l'an dernier. J'ai malgré tout préparé le concours PE (CRPE) en candidat libre. Étant boursier, je n'ai pu entrer à l'IUFM cette année parce que je ne pouvais pas me permettre de quitter mon emploi. J'ai donc préparé une nouvelle fois le concours en candidat libre, et je suis une nouvelle fois admissible. Cependant, et suite à la réforme en cours, si par malheur je ne valide pas ce concours, je serais dans une situation embarrassante, car l'IUFM n'est en mesure de donner d'équivalence qu'aux étudiants sortis de leur établissement. Dès lors, il faudrait que je m'inscrive en Master1 l'an prochain, sans avoir droit de passer le concours, puis de faire le Master2 l'année suivante (2011/2012), pour pouvoir postuler une nouvelle fois aux épreuves du CRPE. Cette situation est très inconfortable et angoissante dans la mesure où je ne sais vraiment pas comment va se passer l'année prochaine. La dérogation obtenue l'an dernier peut-elle se prolonger ?*

Autre exemple : *J'ai une Licence. Je fais des remplacements à l'Éducation Nationale, alternés avec des emplois à temps très partiel dans le milieu associatif depuis 3 ans ; j'ai été admissible deux fois au CAPEPS, mais pas cette année. Que puis-je faire pour repasser le concours ?*

Enfin, **les étudiantes** ayant attendu un enfant au cours de l'année universitaire 2009-2010, **les étudiants** en congé parental ou en congé longue maladie rentrent aussi dans ces cas de figure. Contrairement à ce qui avait été affirmé l'an dernier dans les groupes de travail des ministères en 2009, ces étudiants ne sont pas des « épiphénomènes » !

Quelles solutions nationales pour ces étudiants inscrits au concours qui ne sont pas des cas isolés ?

Les syndicats de la FSU (SNESUP, SNES, SNUipp, SNEP, SNUEP) et l'UNEF vous demandent à nouveau l'abandon de cette réforme et sa remise à plat.

Ils demandent en urgence :

- des mesures pour que tout(e) étudiant(e) qui a déjà passé le concours avant 2009 puisse se réinscrire au concours par équivalence de titre, pour cela, il est possible de modifier l'arrêté du 31 décembre 2009 fixant la liste des titres équivalents pour concourir,
- qu'en outre des moyens soient accordés aux universités pour qu'elles soient en capacité d'accueillir en M2 tous les étudiants qui ont déjà passé le concours et dont les études ont été validées.

Par ailleurs, des solutions doivent être trouvées pour que les étudiants déjà titulaires d'un Master2 puissent préparer le concours au sein d'une université dans le cadre d'une préparation aux concours reconnue par l'État. L'inscription dans une préparation aux concours ne doit pas engendrer de frais supplémentaires pour un étudiant inscrit par ailleurs à l'université. Les frais d'inscription des préparations non diplômantes doivent être fixés nationalement et ne pas dépasser le montant des frais d'inscription d'une licence.

Les IUFM doivent poursuivre cette mission inscrite dans le code de l'éducation (L 625-1) et avoir les moyens de le faire. Pour cela, l'État doit continuer de financer ces années et allouer les moyens (en personnel, financiers, logistiques, ...) correspondant aux universités.

Par ailleurs, pour les candidats qui bénéficient d'une dérogation de titre et qui ont besoin de préparer un concours dans certaines disciplines professionnelles, l'État doit encourager et aider les universités à proposer des préparations.

Veuillez croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, à notre haute considération



Toute l'info sur www.snuiep.com
Vous pouvez nous écrire à snuiepnat@snuiep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°144

Contre les choix gouvernementaux : défendre un service public d'éducation pour la réussite de tous !

Alors que les premiers arbitrages pour le budget 2011 seront rendus à la fin du mois, le ministère de l'Éducation nationale a récemment transmis aux académies des documents destinés à permettre l'identification des futurs postes à supprimer.

Les fiches techniques diffusées montrent ainsi jusqu'où le gouvernement est prêt à aller après avoir déjà supprimé 16 000 postes dans l'Éducation nationale en 2010. La rentrée 2010 s'annonce pourtant d'ores et déjà difficile...

Laisser penser qu'il existe des marges de manœuvre pour supprimer des postes sans effets de dégradation du service public d'éducation, c'est être tout simplement coupé de la réalité des établissements scolaires et sourd face aux interpellations actuelles de tous les acteurs éducatifs.

A l'heure où les inégalités scolaires ne cessent de s'aggraver, il est scandaleux que le gouvernement ose prétendre lutter contre l'échec scolaire, l'absentéisme et la violence, tout en continuant à supprimer les moyens éducatifs et pédagogiques nécessaires à un encadrement de qualité, y compris des élèves les plus fragiles ou à besoins spécifiques. Tous doivent pouvoir en effet être accompagnés vers la réussite, et plus particulièrement encore à l'entrée dans les apprentissages. Il en va d'une certaine conception de l'égalité réelle, qu'un projet de société comme celui de l'éducation, se doit d'incarner.

Nous savons tous à quel point, dans un contexte de crise économique et sociale, l'investissement dans l'éducation est primordial. Une véritable ambition pour l'École ne peut exclusivement reposer sur l'engagement au quotidien des professionnels de l'éducation.

Il est tout aussi hypocrite que le gouvernement ose prétendre résoudre la crise et se préoccuper de la jeunesse de notre pays sans assurer l'effort nécessaire pour que les générations à venir bénéficient d'une formation de qualité.

Si le ministre tente de mettre en avant le principe de rationalisation, il ne trompera cependant personne. Ses « réajustements » soi-disant « techniques » découlent d'une décision éminemment politique : celle qui vise à poursuivre aveuglément l'application à l'Éducation nationale du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Les personnels de l'Éducation nationale sont engagés au quotidien pour faire face aux difficultés, et c'est bien grâce à cet engagement que les écoles et établissements fonctionnent, évoluent malgré tout, pour répondre au mieux aux objectifs de la réussite de tous. Mais l'enseignement n'est pas qu'affaire de charisme : faire apprendre, transmettre des savoirs, une culture, des compétences ne peut se réduire à énoncer des discours devant un public plus ou moins attentif. Des moyens pour la formation professionnelle, pour soutenir les innovations pédagogiques sont indispensables pour faire progresser l'École.

C'est pourquoi nous interpellons dès maintenant les parlementaires quant à la nécessité de se saisir du sujet pour qu'émerge un véritable débat politique et citoyen quant aux finalités et aux moyens de l'École.

C'est pourquoi nous invitons tous celles et ceux convaincus comme nous que l'État doit immédiatement cesser de mettre en cause les moyens du service public d'éducation, à se mobiliser pour combattre avec vigueur et fermeté cette saignée inacceptable et dangereuse !

Dans le but d'organiser une mobilisation vaste et unitaire dès la rentrée et pendant toute la période du débat budgétaire, nous décidons de nous réunir à nouveau avant la fin de l'année scolaire.



RETRAITES - Communiqué FSU sur la journée du 24 juin

Le gouvernement doit renoncer à son projet !

Cette journée marque une nouvelle étape dans la mobilisation contre le projet de réforme des retraites avec une plus forte participation des salariés du public comme du privé dans les manifestations partout en France. C'est dans un contexte de suppressions d'emploi, de gel possible de leurs salaires que les fonctionnaires ont fortement participé à ces mobilisations.

Ils ont fait entendre au gouvernement qu'ils n'acceptaient pas le report de l'âge légal de la retraite à 62 ans et 67 ans. Ils n'acceptent pas non plus l'alignement de leur taux de cotisation sur celui du privé, ce qui reviendrait à baisser leur pouvoir d'achat à la hauteur d'une journée de salaire en moins par mois. Enfin, ils n'acceptent pas la

suppression de dispositifs comme celui du minimum garanti ou des possibilités pour les parents de trois enfants à pouvoir partir de manière anticipée.

Où est l'équité dans ce projet qui fait contribuer pour 10% les entreprises et hauts revenus et pour 90% les salariés ?

Où est la justice quand le seul remède à la crise trouvé par le gouvernement et de faire travailler plus les salariés pour qu'ils gagnent moins ?

La FSU continue de revendiquer un autre partage des richesses, un développement de l'emploi et l'amélioration du pouvoir d'achat pour tous les salariés comme leviers pour sortir de cette crise.

D'autres solutions que celles proposées par le gouvernement sont possibles pour assurer l'avenir du système par répartition des retraites et lutter contre les inégalités.

Le gouvernement doit entendre la contestation d'aujourd'hui et retirer son projet !

POUR MENER L'ACTION
RETROUVEZ TOUTE L'INFO SUR LE SITE DE LA FSU
À LA RUBRIQUE Dossiers / Retraites

Dernière minute : suite aux interventions syndicales, le gouvernement a décidé de reporter la date butoir du 13 juillet au 31 décembre pour le dépôt des dossiers des fonctionnaires parents de trois enfants et ayant 15 ans de service souhaitant prendre leur retraite anticipée dans des conditions avantageuses. Ainsi, les personnes qui déposeront une demande de départ à la retraite avant cette date bénéficieront des anciennes règles de calcul pour un départ à la retraite au plus tard au 1er juillet

DECLARATION COMMUNE FO, CFDT, CGT, CFTC, FSU, UNSA, Solidaires, CGC

Négociations salariales du 25 juin 2010

Les organisations FO, CFDT, CGT, CFTC, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CGC ont exprimé ensemble, et sans attendre, des préoccupations majeures à l'ouverture de ces négociations salariales triennales. En annonçant un plan de 100 milliards d'euros d'économies d'ici 2013 dont 45 milliards de réduction des dépenses publiques, le gouvernement affiche son intention de poursuivre et amplifier ses mesures d'austérité dans la Fonction publique.

Depuis plusieurs jours, des informations filtrent d'un peu partout sur le fait qu'aucune augmentation ne soit à l'ordre du jour pour les années 2011, 2012 et 2013, voire que la très insuffisante revalorisation de 0,5 % prévue pour 2010 pourrait être supprimée !

Ces pratiques semblent malheureusement d'ailleurs devenir une très fâcheuse habitude. Des négociations bouclées pour l'essentiel avant même qu'elles ne commencent, ce n'est pas notre conception du dialogue social !

La stagnation à sa valeur actuelle du point d'indice, élément central des traitements des agents de la Fonction publique, et ce jusqu'en 2013 inclus, provoquerait une chute sans précédent du pouvoir d'achat de tous les

personnels. Celle-ci serait en outre encore aggravée par l'augmentation annoncée des cotisations retraites des fonctionnaires.

Une telle perspective est inacceptable !

Nos organisations ont affirmé de nouveau que la valeur du point d'indice est l'élément central et prioritaire en matière salariale dans la Fonction publique.

Des mesures permettant de combler les pertes des années antérieures et de garantir au minimum le pouvoir d'achat pour les années à venir sont indispensables.

C'est pourquoi, elles ont demandé des réponses positives et immédiates à leur interpellation sur la valeur du point d'indice, seule à même d'assurer une progression du pouvoir d'achat de tous les agents.

Face aux refus des ministres d'apporter quelque réponse que ce soit, les organisations syndicales ont quitté la séance.

Le gouvernement, par son attitude méprisante, porte l'entière responsabilité de cet échec.

Les organisations syndicales vont se retrouver pour décider ensemble des suites à donner.



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuepnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56

SNUEP Infos n°144

De bonnes raisons de se syndiquer au SNUEP-FSU

Parce que tout au long de votre carrière, vous pouvez rencontrer des difficultés concernant vos droits, vos promotions, vos mutations...

Le SNUEP-FSU est un outil indispensable de défense individuelle.

Parce que l'existence d'un Service Public d'Education de qualité est périodiquement remise en cause par une volonté de rentabilisation...

Le SNUEP-FSU agit pour la défense et la promotion de l'Enseignement Professionnel Public.

Parce que toutes les difficultés d'une société en crise (chômage, exclusions, racismes, violence...) se répercutent aussi dans nos classes...

Le SNUEP-FSU participe aux mouvements sociaux.

Parce que, quel que soit le gouvernement, nous assistons régulièrement à des tentatives de remise en question de nos statuts, de nos acquis...

Le SNUEP-FSU est un outil de défense collective.

Parce que l'école publique doit évoluer, se transformer pour faire face aux défis de l'avenir...

Le SNUEP-FSU impulse la réflexion et le débat, dans et hors de la profession, sur la qualité du service public et la transformation de l'école.

Parce que le syndicalisme démocratique et indépendant suppose le débat et la réflexion commune...

Le SNUEP-FSU vous informe au travers de sa presse académique et nationale

Le SNUEP-FSU lance sa campagne de syndicalisation pour l'année 2010-2011.

Le SNUEP-FSU est une organisation syndicale au plus près des collègues. Tous les responsables enseignent : ils ont une part de service à effectuer dans leur établissement. Ils tiennent à rester proches de la réalité quotidienne de la profession. Aucun responsable et aucun militant ne perçoit d'indemnités. **Mais le SNUEP-FSU ne vit que grâce aux cotisations des adhérent-e-s, son unique source de financement.** Il défend toute la profession, prend le temps d'accompagner vos démarches, de régler les litiges auprès de l'administration.

Il finance ses publications et tous les frais afférents au fonctionnement (poste, matériel, téléphone...) pour la défense des personnels.

C'est grâce aux cotisations que le SNUEP-FSU est une organisation syndicale qui défend collectivement les droits des salariés en toute indépendance.

Faire face à l'administration, exiger la transparence, combattre l'autoritarisme, garantir l'égalité de traitement, défendre individuellement tous les collègues, syndiqués ou non, conseiller sur les mesures de carte scolaire, accompagner l'affectation des TZR, etc. : le SNUEP-FSU agit **pour vous,**

PLP et CPE, titulaires et non titulaires de l'enseignement professionnel public.

Construit avec les personnels d'enseignement et d'éducation de l'EP public, le SNUEP-FSU :

- informe l'ensemble des personnels
- réfléchit et agit dans le cadre de ses mandats
- Intervient pour défendre chacune et chacun au quotidien, au lycée et dans toutes les instances,
- Contribue à mettre en place un projet syndical qui organise l'action en recherchant l'unité la plus large avec l'Intersyndicale de l'enseignement professionnel, avec la FSU (1ère fédération de l'EN) et ses syndicats nationaux.

AUJOURD'HUI, JE ME SYNDIQUE

- **POUR** apporter ma contribution à la construction de l'outil syndical
- **POUR** agir et pour peser sur l'avenir
- **POUR** construire le syndicat majoritaire dont a besoin aujourd'hui la profession, sur des mandats élaborés démocratiquement
- **POUR** donner à toute la profession les moyens de se défendre et d'avancer
- **POUR** exiger collectivement un enseignement professionnel public de qualité



Ancien-ne adhérent-e N° d'adhérent : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mlle Mme M.
 NOM (dans l'ordre si nom composé) :
 Prénom :
 Nom de naissance :
 Date de naissance : ____/____/____
 Bât, étage, porte :
 Lieu-dit :
 N° rue, boulevard :
 Boite Postale, Cidex :
 Code postal :
 COMMUNE :
 Tel : Fax :
 Portable :
 Mail :
 Spécialité : Code spécialité (si connu) :

RESPONSABILITÉS

Secrétaire Local (SL1) : **66% de votre cotisation est déductible des impôts**
 Secrétaire Local adjoint (SL2) : **(100% si frais réels)**
 Correspondant Local (CL) :

COTISATIONS MÉTROPOLE

ATTENTION : le montant des cotisations augmente au 1^{er} octobre 2010

Sans traitement	27	Retraité PLP 1	87
Retraité PLP CI normale	96	Retraité PLP HC	108

Outremer : contactez votre section académique
Étranger : contactez le SNUEP-FSU National

Ech	PLP / CPE		Non-titulaire	Banque :
	CI Norm	HC		
1	*	123	93	Temps partiel : au prorata de la quotité du traitement Agence N° de chèque(s) 1. _____ 2. _____ 3. _____
2	*	141		
3	102	150		
4	105	162		
5	111	174		
6	117	186		
7	123	192		
8	132			
9	144			
10	153			
11	168			

* La nouvelle grille pour les stagiaires démarre à l'ancien 3^{ème} échelon qui correspond au 1^{er} échelon de la nouvelle grille salariale. Contactez le SNUEP-FSU national si besoin.

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquant dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Académie :

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC
 Stagiaire
 Contractuel CDI Vacataire
 Temps partiel :% Nb d'heures :
 Echelon au 01/09/10 :
 Depuis le : ____/____/____
 Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, Congés divers) :

Retraité En congé Sans emploi

AFFECTATION

N° du RNE

Stagiaire
 A titre provisoire
 TZR

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE

Etab d'exercice
 Rattach. admin

TYPE D'ETABLISSEMENT

LP SEP SEGPA EREA
 Collège Lycée SUP FC
 Nom de l'établissement :
 Ville :

COTISATION

Montant : euros
 Mode de paiement :
 1. Prélèvement** (sur banque métropolitaine) :
 2. Renouvellement prélèvement** :
 3. Chèque (s) : 1 2 3
 DATE D'ADHÉSION : ____/____/____
 SIGNATURE :

**** EN CAS DE PREMIERE DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT OU EN CAS DE CHANGEMENT DE COORDONNÉES BANCAIRES, JOINDRE UN RIB et REMPLIR LE FORMULAIRE d'autorisation de prélèvement (disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snupe.com).**



PARTIE 1 : À RENVOYER AU SNUEP-FSU NATIONAL AVEC VOTRE BULLETIN

Je choisis en 2010-2011 le prélèvement automatique de ma cotisation.

Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes à la même date et je serai averti de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

Retourner cet imprimé au SNUEP en y joignant obligatoirement :

- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)
- Le bulletin d'adhésion

Je soussigné-e _____

autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever en 3 fois la somme de _____ € soit pour chaque prélèvement _____ €

Ces prélèvements s'effectueront le 5 des mois suivants : novembre 2010, janvier 2011, mars 2011.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le SNUEP-FSU.

- Ecrire «lu et approuvé»
- Dater et signer

POUR ÉVITER LE REJET DU PRÉLÈVEMENT, MERCI DE REMPLIR CETTE PAGE DE MANIÈRE TRÈS LISIBLE.

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

COMPTE À DÉBITER

_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _
Banque	Guichet	N° de compte	Clé

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

12 RUE CABANIS
75014 PARIS

Date : _____ Signature : _____

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés



PARTIE 2 : À RENVOYER À L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur	486091
----------------------------	---------------

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

12 RUE CABANIS
75014 PARIS

COMPTE À DÉBITER

_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _
Banque	Guichet	N° de compte	Clé

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

.....

|_|_|_|_|_|

Date : _____ Signature : _____



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuepnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56